

SAV Cdiscount, préfère rembourser (moins cher) que rendre l'objet

Par Nicolas BESSE, le 18/08/2017 à 03:28

Bonjour,

Voici les faits:

- 1- Il y a environ un an, j'achète un disque dur SSD garanti 3 ans, pour 219,76 € : https://www.cdiscount.com/informatique/ssd/sandisk-ultra-ii-ssd-960go-sdssdhii-960g-g25/f-10703-sdssdhii960gg25.html
- 2- Ce disque dur est passé de "parfaitement fonctionnel" à "absolument infonctionnel" en l'espace d'1h de PC éteint, sans raison, ce qui est en soit déjà scandaleux, mais connu pour cette marque entre autre. Donc produit cassé.
- 3- Note : entre temps, le prix de ce disque dur a augmenté sur le même site, et est maintenant vendu 299€99.
- 4- Cdiscount, au lieu de remplacer mon produit, ou de le rembourser le prix correct (pour que je puisse moi même le remplacer, ce qui est normal), m'envoie ceci : [citation]Bonjour,

Je fais suite à votre demande de remboursement [s](rq : comme si j'avais fait une demande de remboursement)[/s] concernant votre commande.

Après une étude attentive de votre dossier, je procède immédiatement à un remboursement d'un montant de [s]219,76 €[/s], par recrédit sur la carte bancaire utilisée pour le paiement de cette commande. [/citation]

Déjà, c'est la première fois que je vois un SAV qui rembourse (pourtant ce serait normal vu la qualité du produit). Mais là ils remboursent clairement pour se faire une ristourne de 100€. Sérieusement, le SAV de Cdiscount me prend t'il pour un pigeon aussi ouvertement ?

Par Chaber, le 18/08/2017 à 07:39

bonjour

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11094

"Vous devez choisir entre la réparation et le remplacement du bien non conforme. En cas de différence de coût manifeste entre les 2 options, le vendeur peut imposer l'option la moins chère.

Si ces 2 options:

sont impossibles (par exemple si la fabrication a été arrêtée) ou ne peuvent pas être mises en œuvre dans le mois suivant votre réclamation ou vous créent un inconvénient majeur,

vous pouvez alors:

vous faire rembourser intégralement (en rendant le produit), ou vous faire rembourser en partie (en gardant le produit)."

La société a opté légalement pour la solution de vous rembourser intégralement

Par Nicolas BESSE, le 18/08/2017 à 13:33

Donc j'achète un SSD, le SSD se casse, je fais marcher ma garantie 3 ans, et on me rembourse 2/3 de son prix ? Et ça passe ?

La loi ne dit pas "vous pouvez vous faire rembourser 2/3 de son prix", le prix actuel du produit est 299€, pas 219€.

Par Nicolas BESSE, le 19/08/2017 à 14:46

Y'a rien pour me faire rembourser le prix actuel du produit ? J'ai une garantie 3 ans sur ce produit, et au lieu de me le remplacer on me donne 2/3 de l'argent qui est nécessaire pour le remplacer.

Par Chaber, le 21/08/2017 à 07:31

bonjour

si la procédure a bien été suivie le vendeur est en droite de vous rembourser simplement la valeur d'achat, soit les 2/3 du prix actuel